

## Côte d'Azur

# Dix-huit mois ferme pour une « embobineuse » professionnelle

Elle faisait miroiter à ses victimes une hypothétique « prime Estrosi » pour leur soutirer des espèces : cette sexagénaire mythomane était jugée ce mercredi à **Nice**.

Elle entre dans le box en maugréant, ses cheveux blancs relevés au-dessus de son visage, étonnamment hâlé, en un chignon désordonné. Pauline Belli est incarcérée depuis près de trois mois. C'est la même représentante du ministère public qui a requis le placement en détention de cette femme de 61 ans. Lorsque le président du tribunal correctionnel le souligne, la prévenue fixe d'un regard noir la procureure, finit par se signer en lâchant « je suis foutue avec elle ».

Les débats ont commencé mais Pauline Belli n'y prête pas vraiment attention. Le président Édouard Levraut est obligé de lui rappeler qu'il s'agit de son propre procès. La sexagénaire est poursuivie pour des vols par ruse et des escroqueries. Une dizaine de faits et huit victimes figurent dans la prévention. Deux, à peine, se sont constituées partie civile et une seule, Colette, est présente à l'audience. Elle a attendu patiemment jusqu'à cette heure tardive de la soirée où débute l'audience pour voir enfin le visage complet de son « escroqueuse ».

### Fausse « prime Estrosi »

Quand la prévenue s'est invitée chez cette amie qui ferait passer la sexagénaire pour une jeune fille, elle portait un bonnet et un masque chirurgical. C'était en plein Covid. Mais Colette reconnaît sans hésiter « la voix et l'élo-



La prévenue a été condamnée à 18 mois de prison à la maison d'arrêt de Nice. (Photo illustration A. D.)

quence » de Pauline Belli. On voit mal comment elle aurait pu oublier la logorrhée de cette étrange prévenue qui file de digression en digression, noie de mots le tribunal, mais se réfugie parfois dans le mutisme lorsque les questions l'embarrassent.

« Pourquoi vous faites-vous appeler Claire ? », l'interroge le président. Avec un bonnet blanc et un numéro de portable, c'est l'un des fils rouges d'un mode opératoire qui semble bien rodé. Pauline, alias Claire, aborde des personnes âgées dans la rue. « Des personnes vulnérables », souligne l'avocate des parties civiles, M<sup>e</sup>

Valentine Tordo. Elle prétente une envie pressante, propose de les raccompagner, trouve un moyen de pénétrer dans leur domicile. La prévenue se présente alors comme une employée de la mairie qui peut leur faire avoir une hypothétique « prime Estrosi ». Pour cela elle a besoin du RIB de ses victimes, de la photocopie de leur carte d'identité... Et de quelques dizaines d'euros pour payer les frais de dossier. Au gré de ses pérégrinations elle chaparde parfois un collier en plaqué or, un chéquier... qui servira, entre autres, à faire des dons à différentes paroisses. « Quand

je peux, je donne ! » La sexagénaire tente d'inverser les rôles et se demande bien ce qu'elle a « fait de mal ». « Je n'ai tué personne quand même ». Elle est à ce point dans le déni qu'on en vient à douter de sa santé mentale.

### « Tout était clean »

Une expertise a été réalisée pendant sa garde à vue. Elle soulève des « difficultés psychiatriques » mais « pas d'abolition du discernement ». Son avocate, M<sup>e</sup> Fanny Lecadre, déplore que l'examen complémentaire qu'elle avait demandé, au risque de « s'attirer les foudres » de sa cliente, n'ait pas

été réalisé. Pauline Belli « n'aime pas les psychiatres ». Elle a dit avoir fait autrefois « une analyse complète à Cannes », comme on ferait un contrôle technique, et que « tout était clean »... L'escorte qui l'encadre ne peut réfréner un sourire. Mais cette sexagénaire à la dérive « n'est pas une bête foire », plaide son avocate. Même si « elle agace tout le monde », M<sup>e</sup> Lecadre, demande au tribunal de la considérer comme « un être humain », « une accidentée de la vie » au parcours que l'on sent douloureux.

Ses victimes sont « tout aussi faibles qu'elle », rappelle néanmoins la partie civile. Au ministère public, Clémence Bravais souligne la similitude des faits qui lui sont aujourd'hui reprochés avec ceux qui lui ont déjà valu une condamnation à 4 ans de prison dont 2 avec sursis... Pas plus tard qu'en mai dernier. Cette fois elle requiert trois ans ferme. Le tribunal ramène la peine à 18 mois. La sexagénaire retourne dans cette maison d'arrêt de Nice où elle assure « travailler avec le directeur » qu'elle appelle par son prénom. Son avocate y voit le remake terriblement réel de *La valise des âmes essouffées* ou encore d'*Un tramway nommé désir* : « quand la réalité est banale et triste, inventez-moi une belle histoire », semble être la devise de Pauline Belli, alias Claire, la sexagénaire « embobineuse ».

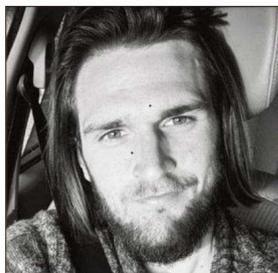
ERIC GALLIANO  
egalliano@nicemat.fr

## Damien, le disparu de La Tour-sur-Tinée est mort

« Damien n'est plus de ce monde », souffle sa belle-sœur, la voix étranglée. Le corps Damien Riposati, disparu depuis 5 jours a été retrouvé, hier en fin de matinée. « Il faut que les gens arrêtent de le chercher, en plus l'endroit est assez dangereux, il ne faudrait pas que quelqu'un se blesse », dit-elle encore. Selon un proche, le corps du jeune homme âgé de 30 ans, son corps sans vie aurait été découvert sous un arbre par un membre de sa famille qui participait aux recherches. Une enquête a été ouverte.

### Près d'une ruine

La dernière fois que quelqu'un l'avait aperçu, c'était, selon Jérôme, son frère, samedi 23 juillet, vers 21 heures environ, vêtu d'un simple paréo et les pieds nus. C'était au niveau d'une ruine, au lieu-dit le Chianet en face du village de La Tour-sur-Tinée. Depuis les lundi, des recherches impliquant ses proches, ses amis et sa famille avaient été lancées par la gendarmerie qui avait mis tous les moyens en



Damien a été retrouvé sans vie hier midi. (Photo DR)

œuvre pour le retrouver. Des hommes, des chiens et des drones... Damien Riposati, alias « Damien Oneheart » sur les réseaux sociaux, vivait dans une communauté reculée depuis quelque temps, il observait un jeûne très strict : aucune nourriture et très peu d'eau. Il était très affaibli et très amaigri.

STÉPHANIE GASIGLIA

## Relaxe pour un sans-papier algérien ballotté entre la France et l'Italie

« La vérité c'est qu'à cette frontière, tout au long de la journée, on se refille des migrants ! » Aux intérêts de la défense, M<sup>e</sup> Dridi s'emporte. À l'opposé de la salle d'audience, le ministère public reconnaît lui-même que la situation administrative du prévenu est « un peu inextricable ». Au final, le tribunal correctionnel de Nice prononce une relaxe, peu courante dans un dossier d'infraction à la législation sur les étrangers.

Dans le box, le prévenu, un Algérien d'une vingtaine d'années, esquisse enfin un sourire. Il risquait gros. Le 22 juin dernier, escorté par des agents du centre de rétention administrative jusqu'à l'aéroport, il a refusé d'embarquer dans l'avion qui devait le ramener chez lui, du moins dans son pays d'origine. « Les policiers m'ont dit que l'avion était pour la Tunisie », tente d'expliquer l'Algérien. Un

mois plus tôt, un procès-verbal relate qu'il avait déjà refusé le test PCR préalable à son renouveau. « Un double refus » souligne la représentante du ministère public. Mais elle a elle-même posé la question, un peu plus tôt lors des débats, qui va bouleverser la donne judiciaire...

### Arrêté à Vintimille, refoulé en France

« Que pouvez-vous nous dire sur les conditions de votre interpellation le 25 avril dernier ? » Le prévenu répond d'une voix posée : « ils m'ont ramené de Vintimille à Menton... » On croit à une erreur de traduction, mais non. Le jeune prévenu explique avoir quitté l'Algérie en 2016 et s'être établi en Italie où il a trouvé embauche auprès d'une dame âgée. Il travaille dans l'aide à domicile. Et son employeuse, contactée par son avocate, n'a rien à redire sur lui. Elle espère juste « le revoir ». L'Algé-

rien n'a d'ailleurs pas de casier. Il dit être « venu chercher une vie meilleure et sans problème ». Il aurait entamé une procédure de régularisation en Italie. Son seul tort serait d'être venu en France passer quelques jours chez un ami pour le ramadan.

À son retour, le sans-papier s'est donc fait contrôler à Vintimille par des policiers transalpins qui procèdent à sa reconduite à la frontière... Française. D'ordinaire c'est plutôt dans l'autre sens que cela se passe. La machine se met néanmoins en route : centre de rétention, ordonnance de quitter le territoire qu'il occupe clandestinement. Sauf que pour le coup ce n'est pas de son fait. Le tribunal en convient et abandonne les charges qui pèsent sur son encontre. Fin de l'histoire ? Sauf si depuis sa libération, il s'est à nouveau fait arrêter à la frontière.

E.G.